

## Politique de protection des données à caractère personnel

### 1. Introduction

---

#### 1.1 Objet

La présente politique de protection des données à caractère personnel s'inscrit dans le cadre du respect de la Réglementation Générale de la Protection des Données à caractère personnel (RGPD). Soft Concept tient à réaffirmer son engagement concernant la protection des données.

#### 1.2 Portée

Cette politique s'applique lorsque nous agissons comme « sous-traitant » au sens du RGPD. En effet, certaines de nos prestations telles que l'hébergement, maintenance, assistance à l'utilisation des logiciels, sont considérées comme relevant de la sous-traitance. Le client, utilisateur de nos solutions ou des applications développées avec nos outils est considéré comme le responsable du traitement au sens du RGPD.

#### 1.3 Responsabilités

A l'occasion de l'entrée en vigueur du RGPD nous avons nommé un Délégué de la Protection des Données (DPO) en la personne de Steeve Grégoire ([sgregoire@ethnosoft.com](mailto:sgregoire@ethnosoft.com)). Cette politique est revue au moins une fois par an ou en cas d'évolution de la réglementation, changements dans le personnel, événements exceptionnels ou incidents de sécurité.

### 2. Engagements du responsable du traitement envers le sous-traitant

---

Il revient au responsable du traitement de déterminer la nature des données collectées, la finalité et les moyens du traitement. Il indique au sous-traitant les instructions des traitements à réaliser.

Le responsable du traitement assure le consentement des personnes concernées par les données personnelles pour les traitements qui seront effectués.

En cas de poursuite ou condamnation, le responsable du traitement s'engage à tenir informé le sous-traitant afin de prendre les mesures nécessaires.

En cas de violation des données à caractère personnel dans les équipements du responsable du traitement, celui-ci doit aviser le sous-traitant sans délai pour éviter d'impacter la prestation.

### 3. Engagements du sous-traitant

---

#### 3.1 Traitement des données

- Réaliser les traitements dans le cadre strict des prestations définies avec le responsable du traitement.
- Traiter et accéder aux données conformément aux instructions du responsable du traitement.
- Constituer un registre des traitements pour notre activité de sous-traitant

### 3.2 Personnel du sous-traitant

- Le sous-traitant autorise l'accès et le traitement des données exclusivement aux collaborateurs qui le nécessitent dans le cadre des prestations convenues avec le responsable du traitement.
- Chaque personne autorisée à traiter les données est soumise à une obligation de confidentialité.
- Le personnel du sous-traitant est sensibilisé aux enjeux du RGPD et de l'importance de la confidentialité des données.

### 3.3 Transfert des données

- Le sous-traitant s'engage à ne pas communiquer, concéder, louer ou céder tout ou partie des données personnelles.
- Sous-traitance ultérieure : Soft Concept s'engage à ne pas sous-traiter la réalisation des prestations sans accord préalable du responsable du traitement. D'une manière générale, Soft Concept ne sous-traite pas le traitement des données personnelles.
- Flux de données en dehors de l'UE : Le sous-traitant est tenu d'avoir l'accord du responsable du traitement pour transférer les données en dehors de l'Union Européenne. D'une manière générale, les données traitées par Soft Concept sont hébergées exclusivement en France.

### 3.4 Obligation de sécurité

#### 3.4.1 Sécurité physique

Les applications et les données à caractère personnel seront hébergées dans des serveurs dans les locaux de Soft Concept. L'entrée aux locaux s'effectue avec un badge pour les collaborateurs habilités pendant les heures de travail.

A la fin de chaque journée de travail, les locaux sont fermés à clé et protégés au moyen d'une alarme.

Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée pour réduire les risques liés aux incendies.

#### 3.4.2 Mesure de sécurité ayant trait à la gestion des biens et des informations

Soft Concept réalise régulièrement un inventaire des actifs

Par rapport à la gestion de l'information, tous les salariés sont formés aux règles et processus de classement des documents numériques sur le réseau de Soft Concept afin d'assurer leur unicité et leur actualisation en continu.

#### 3.4.3 Sécurité liée à la gestion du personnel sous-traitant

Les serveurs sont physiquement accessibles uniquement au collaborateur chargé du traitement et le directeur technique de Soft Concept. Le sous-traitant assure la bonne formation de ses équipes.

#### 3.4.4 Sécurité des infrastructures et du réseau

Le réseau de Soft Concept est protégé par un firewall et un antivirus.

#### 3.4.5 Mesures de sécurité liées à l'exploitation

Des sauvegardes régulières de sécurité sont réalisées quotidiennement pour éviter la perte de données. Soft Concept réalise des sauvegardes journalières incrémentales et des sauvegardes complètes à rythme hebdomadaire.

#### 3.4.6 Mesures de sécurité liées au contrôle d'accès logique et aux habilitations

Un contrôle des accès logiques et des habilitations est réalisé chaque mois.

### 3.5 Gestion des incidents

Lorsqu'un incident se produit, les méthodes et la philosophie de travail de Soft Concept demandent aux collaborateurs de s'adapter afin de rétablir l'exploitation normale des services le plus rapidement possible et que l'impact pour le client soit réduit au minimum.

L'entreprise s'engage à informer immédiatement le responsable du traitement de tout incident et des délais nécessaires pour les traiter.

Les alertes et incidents sont gérés selon le processus suivant :

1. Identification de l'incident : détection de l'incident par un collaborateur ou par le client
2. Priorisation des incidents : si on rencontre plusieurs incidents, ceux-ci sont classés par ordre de priorité en fonction de leur impact et niveau d'urgence pour le client.
3. Résolution et processus d'escalade : si possible, la résolution de l'incident s'effectue au niveau du support initial, sinon on engage une demande d'aide d'un autre service ou du niveau hiérarchique supérieur.
4. Enregistrement de l'incident : l'incident et la solution trouvée sont enregistrés dans la base d'erreurs connues.
5. Mise en place de mesures préventives : une enquête est réalisée en interne pour rechercher et mettre en place les mesures préventives qui pourraient éviter l'incident de se reproduire.

### 3.6 Assistance au responsable du traitement

- Le sous-traitant s'engage à assister le responsable du traitement afin de lui permettre de répondre le plus rapidement possible à toute demande d'exercice d'un droit par une personne concernée par les données à caractère personnel.
- Le sous-traitant s'engage à fournir toutes les informations nécessaires pour aider le responsable du traitement à répondre à un éventuel contrôle de la CNIL.
- Le sous-traitant alerte immédiatement le responsable du traitement de toute demande émanant d'une personne concernée par les données à caractère personnel qui nous aurait contactés directement.

### 3.7 Audits

Soft Concept s'engage à mettre à la disposition du responsable du traitement, toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues dans la présente politique et pour permettre la réalisation d'audits.

## 4. Fin de la sous-traitance

---

A la fin du contrat il revient au responsable du traitement d'indiquer au sous-traitant la conduite à tenir par rapport aux données à caractère personnel : les restituer, les supprimer, ou bien les conserver pendant une période déterminée.